

N/REF : 4/12/2024 10H03 C:000023 I:14020

V/Email reçu le Mercredi 04/12/2024 à 10H03

SELON DEVIS N° 4120005

IMMEUBLE : 1 INKERMANN
RUE D INKERMANN
35000 RENNES

CABINET LECOMTE

Centre d'Affaires Oberthur
1 RUE RAOUL PONCHON
35000 RENNES

Rennes, le

09 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 5 INKERMANN

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4120005 du 03/12/2024 d un montant de
Donneur d'ordre : M. M. DANIEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur pompe(s) de fosse de relevage

INTERVENTION DU 19/12

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.

MISE HORS TENSION INSTALLATION

POMPAGE FOSSE DE RELEVAGE 3

CONSTAT : DIX ALLERS RETOURS POUR VIDAGE DE LA FOSSE

CONTROLE DE LA FOSSE

CONSTAT : UNE SEULE POMPE DANS LE FOND DE LA FOSSE AU LIEU DE 2. POMPE
SORTIE DE SON SOCLE, INSTALLATION NON CONFORME ET EN MAUVAIS ÉTAT

DÉBOUCHAGE DES ARRIVÉES EAUX PLUVIALES

CONSTAT : ÉVACUATION ÉTAIT EN CHARGE ET DÉBIT IMPORTANT ÉQUIVALENT A 6M3

PRÉCONISATION :INSTALLATION DE 2 POMPES DE RELEVAGE ADAPTÉ AUX EAUX ET

AU DÉBIT D'ARRIVÉ. INSTALLATION DE DEUX SECTIONNEURS ÉLECTRIQUES POUR

INTERVENTION SUR LES POMPES. PRÉVOIR UN SECOND PASSAGE POUR DÉTECTION

DES RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN N-1

AUTRE PRÉCONISATION : MISE EN PLACE D'UNE POMPE DE RELEVAGE TYPE "
SERPILLIERE" DANS LA FOSSE ASCENSEUR AVEC ÉVACUATION DANS FOSSE N°1

REMARQUE : ÉTUDE CONTRAT A SUIVRE POUR ENTRETIEN POMPE DE RELEVAGE

NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 19/12/24 à 15H40 M. M. DANIEL

TC TT Email envoyé le 03/12/24 à 17H16 Mme C DE DECKER

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
3,00	H.Ouvrier Electromécanicien le 19/12	67,23	201,69
3,00	H(s)2ème personnel le 19/12	49,78	149,34
2,00	Pompage Fosse de Relevage a l'heure	150,00	300,00
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	39,48	39,48
TOTAL H.T.			690,51
T.V.A. a 10,00%			69,05
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>759,56</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.